

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quinze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ECKWERSHEIM se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEOPOLD, maire, dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le onze juillet deux mil dix-neuf.

### **Membres présents :**

Monsieur le maire Michel LEOPOLD, M. Matthieu HAMM, Mme Isabelle KREBS, M. Christophe BILGER, Mme Catherine SEISENBERGER, Mme Florence MERCIER, Mme Aude SCHRUOFFENEGER, M. Damien OSSWALD, M. Alexandre SCHNEPP, M. Georges SPANO, Mme Isabelle MOURER, M. Fabien BAUER

### **Membres absents excusés :**

Mme Sabine LEDOUX  
M. Thomas BILGER  
Mme Fabienne KNOLL

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle KREBS

### **23. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019**

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 a été approuvé sans observation particulière à la majorité.

### **24. Subvention exceptionnelle pour l'association VCE**

Suite au sinistre incendie du club-house survenu le 2 juillet dernier, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 € à l'association VCE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 € à l'association VCE.**

## **25. Subvention exceptionnelle pour l'association USE**

Suite au sinistre incendie du club-house survenu le 2 juillet dernier, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 € à l'association USE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 € à l'association USE.**

## **26. Décision modificative n°1 au budget communal 2019**

Le versement des subventions exceptionnelles aux associations VCE et USE, suite au sinistre du club-house, nécessite de créditer le compte d'imputation de la dépense du montant correspondant à celle-ci. Pour cela, il est proposé au conseil d'adopter une décision modificative au budget 2019, transférant 5000 euros du compte D 022 vers le compte D 6574.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Adopte la décision modificative n°1 au budget communal 2019 telle que détaillée ci-dessous :**

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 022	5 000 €	
D 6574		5 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

La séance a été clôturée à vingt heure quinze.